



Barneville-Carteret

FEUILLE D'INFORMATION MUNICIPALE N°4

Août 2015

barneville-carteret.fr



Le mot du Maire

Communes nouvelles ?

L'organisation territoriale actuelle (la France compte plus de 36000 communes), si elle répond à de légitimes et nécessaires besoins de proximité, ne répond plus aux contextes économique et financier, c'est une évidence. A tort ou à raison (l'histoire le dira) nos gouvernants ont décidé la disparition des communes ou tout au moins des plus petites d'entre elles. C'est un fait. Le transfert programmé de la plupart des compétences municipales vers des communautés de communes de plus en plus importantes et éloignées en est la parfaite illustration. La diminution des dotations de l'état, les contraintes administratives etc. contribuent à étrangler les plus petites de nos communes. La solution « communes nouvelles », dont on parle beaucoup actuellement, est certainement un moyen de faire face à une disparition inéluctable. D'ailleurs nos prédécesseurs Mr CHANU et Mr JOLY l'avaient déjà compris il y a 50 ans quand ils avaient décidé la fusion de Barneville et de Carteret. C'était un choix avant-gardiste et très courageux car les administrés de l'époque étaient bien loin d'être unanimement favorables! Et pourtant ces deux maires visionnaires, au-delà de leurs intérêts personnels, au-delà des querelles de clocher, ont su faire le bon choix, personne ne pourrait raisonnablement le mettre en doute aujourd'hui. Cette union a permis, entre autres, la création du port de plaisance qui a lui-même permis le développement touristique de notre station balnéaire et la création d'une importante activité commerciale. Que serait Carteret aujourd'hui si cette union ne s'était pas faite ? La disparition progressive des commerces telle que l'on la constate, malheureusement, à Barneville plage, n'aurait pas pu être enrayerée, c'est aussi une évidence. L'unification a donné plus de poids et plus de moyens et elle a permis de nombreux et importants investissements. Nous vivons désormais dans une commune plutôt riche, très bien équipée, où il fait très bon vivre. Nous avons aussi les moyens de nos ambitions et nous pouvons porter de grands projets (l'extension du port, par exemple).

Les élus sont aujourd'hui confrontés à ce même choix : Soit s'associer avec la commune « centre » la plus proche soit se condamner à ne plus exister. C'est un choix difficile, car les administrés n'y sont pas nécessairement prêts. Et pourtant, quand on étudie bien le sujet, les avantages l'emportent de beaucoup sur tout le reste (voir l'article de Claude Dupont en pages intérieures)!

En ce qui nous concerne, tout comme Portbail de son côté, nous sommes tout à fait prêts à nous « unir » avec nos voisins les plus proches. Nous avons, à plusieurs reprises indiqué que nous étions prêts à en discuter avec ceux qui le souhaitent. Nous avons fait plusieurs démarches dans ce sens.

Il reviendra à chacun de se déterminer et il appartiendra à chacun d'assumer son choix.

Pierre Géhanne

Dans ce numéro:

[Le mot du maire](#)

[La fibre optique](#)

[Va-t-on vers une commune nouvelle ?](#)

[Développement durable et démarche FREDON](#)

[Plan de prévention des risques littoraux](#)

[16 mois déjà](#)

[L'état civil](#)

[Découverte d'une association](#)

La fibre optique : C'est parti

Vous avez été très nombreux à assister aux 2 premières réunions d'information organisées pour notre territoire par Manche Numérique et La Communauté de Commune de la Côte des Isles, une troisième réunion le 8 septembre dans les locaux de la Communauté de Communes permettra à tous ceux qui n'ont pas pu assister à ces réunions de s'informer sur le déroulement de ce déploiement.

Les travaux pour l'installation des 3 points de mutualisations locaux qui permettront le raccordement de toutes les résidences de notre commune débuteront mi-septembre. Suivront ensuite sur tout le territoire de la commune, les travaux de déploiement des relais (Point de Branchement Optique) qui permettront le raccordement final (Prise Terminale Optique) des résidences dont les propriétaires auront opté pour le principe du Pré-raccordement.

Cette seconde phase de travaux se déroulera dans le courant du premier semestre 2016.

L'arrivée prochaine de la fibre sur le territoire de la Communauté de commune et sur celui de Barneville-Carteret est un atout considérable pour le développement économique de notre commune et nous ne pouvons qu'encourager les propriétaires de résidence à remplir le formulaire de pré-raccordement puis à confirmer le moment venu leur demande de connexion qui leur sera facturée 50 euros. La richesse des services proposés s'offrira progressivement et dépendra en grande partie du nombre de demandes de pré-raccordement déposées auprès de Manche Numérique alors n'hésitez pas : Fibrez votre Résidence dès maintenant!

Va-t-on vers une commune nouvelle

On parle beaucoup, ces temps-ci, de « communes nouvelles » De quoi s'agit-il ?

Depuis longtemps, on déplore l'émiettement de la France en 36.000 communes record mondial !- La plupart d'entre elles sont hors d'état de réaliser les investissements nécessaires et dépendent entièrement du bon vouloir des autres entités administratives- Conseil Régional, conseil départemental, communauté de communes- Comme l'État continue à ne pas vouloir imposer de nécessaires regroupements, on en reste aux bases du volontariat, en créant des « communes nouvelles » pour que les communes actuelles réalisent une fusion qui s'inspire des principes de l'association.

Prenons l'exemple de notre commune. Barneville-Carteret et ses voisins pourraient constituer une commune nouvelle et unique qui offrirait les avantages suivants :

- Une harmonisation des investissements à réaliser, en évitant les « doublons », en rendant plus efficaces les conditions de fonctionnement des installations sportives, culturelles, etc.
- Une plus grande force pour défendre nos services publics-les écoles par exemple- pour assurer la défense de notre richesse patrimoniale et pour conduire à bien des projets structurants
- Un plus grand équilibre lors des opérations d'urbanisation-élaboration du PLU par exemple.-

Un plus grand poids vis-à-vis des instances existantes. Un grand mouvement de concentration est à l'œuvre dans notre pays. On a procédé à un regroupement des Régions, on est entré dans un processus de fusion des communautés de communes. Si les communes ne suivent pas le mouvement- et c'est d'ailleurs par elles qu'il eût fallu commencer !- la plupart d'entre elles verront leur importance diminuer automatiquement. Une commune de 500 habitants se plaint parfois de n'avoir pas beaucoup de poids dans une communauté de communes comptant une vingtaine de communes. Qu'en sera-t-il quand, dans une communauté élargie, le nombre de communes aura doublé ou triplé ?

Mais, c'est clair une fusion de plusieurs communes ne doit pas faire perdre aux administrés les avantages essentiels de la proximité. C'est pourquoi, la loi sur les communes nouvelles prévoit le maintien, dans chaque ancienne commune, d'un Maire délégué- voir d'adjoints délégués-, qui auront vocation, dans le nouveau Conseil communal, à être les porte-parole de leur ancienne commune, en continuant, notamment, à assurer des permanences régulières. D'autre part, une charte sera mise au point entre tous les partenaires pour déterminer les conditions posées par les Municipalités actuelles pour réaliser cette association.

La Municipalité de Barneville-Carteret s'est déclarée favorable à l'examen de ce projet. Elle a pris des contacts avec les communes voisines, pour échanger des réflexions, et avancer des propositions. Nous espérons que nous avancerons dans cette voie, dans le seul but d'aboutir à une solution qui permettra d'améliorer la qualité des services rendus à la population, et à doter nos élus locaux d'une plus grande efficacité.

Claude DUPONT

Le plan de prévention des risques littoraux :

Comme vous le savez, le territoire de notre commune est concerné par un Plan de Prévention des Risques Littoraux dont le zonage et les dispositions réglementaires qui l'accompagnent seront arrêtées par la Préfecture dans quelques semaines. Cela se fera après que le Commissaire enquêteur ait remis ses conclusions à la suite de l'enquête publique en cours qui s'achèvera le 28 août prochain. Nous engageons d'ailleurs les personnes concernées qui ne l'ont pas encore fait à aller consigner leurs remarques sur le cahier mis à leur disposition en Mairie dans le cadre de cette enquête publique.

Le conseil municipal de Barneville-Carteret comme le conseil de la Communauté de Communes de la Côte des Isles ont refusé, à l'unanimité des votants dans chacune des assemblées, de valider ce PPRL.

Pourquoi ?

Bien évidemment le risque de submersion sur une partie notre territoire est réel, ce serait être irresponsable que de le nier, mais à partir du moment où l'Etat par le biais de ses représentants s'est engagé à nous inviter à un dialogue et à un processus de concertation sur la question des Risques Littoraux, nous estimons que ce dialogue doit être réel. Les questions que nous étions en droit de poser sur le pourquoi, voire le sérieux, des conclusions des simulations effectuées, auraient du donner lieu à de véritables réponses.

Nous contestons particulièrement :

- Les hypothèses des futurs niveaux marins servant aux simulations qui nous semblent excessives et ne sont pas réellement expliquées.
- La probabilité de franchissement par projection du Boulevard maritime à Barneville.
- La non prise en compte des horaires des marées de pleine mer sur notre territoire qui favorise l'anticipation des actions de prévention en cas de surcote.
- Le manque d'explication sur les différences entre les niveaux de pénétration des eaux en cas de rupture de digues tels qu'ils ont été simulés dans le cadre de l'Etude de Danger des Dignes commanditée par la commune et ceux issus des simulations du PPRL. (Notamment pour la partie de Barneville Plage située derrière la rue des Bosquets).

D'une manière générale il aura été impossible pendant l'élaboration de ce plan de prévention d'échanger des informations avec les équipes chargées des études, et les quelques minutes que nous pouvions avoir en marge des Comités de Pilotage ne pouvaient en aucun cas nous permettre de faire valoir sérieusement les particularités de notre territoire. Nous ne sommes même pas certains que les bureaux d'étude se soient déplacés à Barneville-Carteret pour tenir compte des aménagements effectués sur le front de mer du Boulevard Maritime après les tempêtes du début de l'année 2014.

Nous regrettons profondément ce manque de volonté d'échange et d'explication, et même si cela ne change rien à la décision finale, nous estimons légitime de notre part de montrer que nous n'approuvons pas ce comportement tout en admettant le bien fondé de la démarche de prévention.

Nous appliquerons bien entendu strictement les conclusions du PPRL. La commission locale d'urbanisme en tient déjà compte dans ses délibérations. Dans le cadre de la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme nous inclurons à notre PLU les nouvelles servitudes issues de ce Plan de Prévention.

Par ailleurs, si votre résidence est située dans une zone classée submersible à la suite des conclusions de PPRL, le Service de l'Urbanisme de la Commune et les élus concernés sont bien entendu à votre disposition pour vous donner des explications les conséquences éventuelles du PPRL pour votre résidence.



Développement durable et démarche Fredon

La collectivité a décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cette démarche englobe aussi bien les espaces publics que le patrimoine bâti.

Les Espaces publics

La commune a signé en juillet 2014 la convention avec FREDON* de Basse-Normandie pour un engagement de la collectivité à la mise en conformité de nos pratiques et de nos équipements.

En effet l'application de produits phytosanitaires est très réglementée dans les espaces publics et sera totalement interdite à l'horizon 2020.

Ces nouvelles pratiques passent par :

- Des formations du personnel
- Un audit
- Des conseils

Cette démarche permettra de respecter l'engagement signé par la municipalité du premier des trois niveaux de la charte "Traiter Mieux".

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le Patrimoine bâti

Réduction de la dépense énergétique

- Pose d'horloges astronomiques pour l'éclairage public.
- Remplacement de chaudières plus performantes et programmables.
- Renforcement de l'isolation, remplacement de menuiseries.
- Sensibilisation à la maîtrise de l'énergie

Le Fleurissement

En 2015 la collectivité va remplacer le fleurissement annuel par la plantation de vivaces. Ce changement va entraîner entre autre la disparition des suspensions et de la plupart des jardinières. Les vivaces sont en effet :

- Economes en eau.
- Peu gourmandes en produits phytosanitaires.
- Reproductibles par bouturage.
- Entraînent une réduction des interventions.

Pour cette démarche la CAUE* va également apporter son aide à la collectivité dans son projet de candidature au label "Villes et Villages Fleuris".

La municipalité souhaite que ces nouvelles démarches qui vont changer le visuel de certains espaces de la commune, soient appréciées et comprises par chacun.

Nous comptons sur la compréhension de tous et votre patience car le rendu attendu prendra un peu de temps.

CAUE : Conseil en Architecture Urbaine et de l'Environnement

16 mois déjà !

Quelques impressions et quelques commentaires après 16 mois de mandat : Nous avons trouvé une situation financière assez compliquée et je me suis déjà exprimé plusieurs fois sur le sujet. La commune est endettée et nous devons faire face en 2017 au remboursement des emprunts contractés par nos prédécesseurs pour les travaux qui ont été réalisés il y a quelques années dans les écoles et dans le gymnase. L'endettement est important, sans être catastrophique, et nous devons faire en sorte qu'il soit sensiblement réduit à la fin de notre mandat pour dégager de nouvelles capacités d'investissement.

Nous sommes d'ailleurs en pleine réflexion pour établir un programme d'investissement pour la période 2016-2020.

Nous devons également assumer, et c'est naturel, les engagements pris par nos prédécesseurs. Nous sommes dans un contexte assez compliqué puisque, vous ne l'ignorez pas, nos dotations de l'Etat ont déjà baissé et vont continuer de le faire.

A partir du moment où nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts, nous devons faire en sorte de réaliser des économies sur nos dépenses de fonctionnement (énergie, charges de personnel etc.) et nous devons donc gérer différemment et plus efficacement.

Nous sommes également confrontés à des problèmes de territoires et d'administration puisque nous devons faire avec la loi littoral, les risques de submersion marine et le PPRL, le plan communal de sauvegarde, la révision du SCOT etc.. tout en étant contraints de réfléchir à la fusion de notre communauté de communes, en principe avec celle des Pieux. Et nous nous tenons également prêts à nous associer avec certains de nos voisins dans le tout nouveau cadre des communes nouvelles. Tout cela alors que jusqu'à il y a quelques semaines nous ignorions encore quelles seraient les compétences de notre département – notamment en matière portuaire.

Donc tout cela n'est pas simple. Chaque jour, nous devons faire face à des choix difficiles, et c'est le rôle du conseil municipal.

Nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir ni même pour vous faire plaisir. Nous ne sommes pas là non plus pour laisser une empreinte dans la commune, et encore moins pour poursuivre de vains et fumeux concepts.

Nous sommes là pour gérer au mieux l'argent du ménage, c'est-à-dire le vôtre. Je l'ai déjà dit, l'argent public (donc le vôtre) est un bien précieux qui ne doit pas être gaspillé !

Dans ce contexte, l'équipe municipale n'a pas baissé les bras, bien au contraire !
Nous exécutons notre programme pas à pas.

Vous n'avez pas été sans remarquer que nous nous étions beaucoup impliqués dans les animations d'été même si nous n'avons pas toujours été aidés par la météo de juillet !

Nous nous sommes attaqués au traitement des odeurs du chenal et notre chenillette amphibie est en service avec toutes les autorisations nécessaires. En 2014 comme en 2015 nous avons procédé à l'enlèvement du banc de sable à l'entrée du port de Carteret, ce qui a d'ailleurs permis de recharger les plages. L'enlèvement des algues en décomposition sur les bords du chenal n'a pas non plus été une mince affaire ! Les odeurs ont presque disparu et les résultats sont plutôt encourageants.

La porte du bassin à flot, qui en avait grand besoin, a été remise en état.

Notre projet de retenue d'eau et d'extension portuaire continue de progresser sous le contrôle du conseil départemental et du nouveau Vice-Président, en charge des infrastructures, Jean Morin, qui l'a inscrit sur sa feuille de route.

Nous nous sommes également intéressés aux problèmes de parking dans le bourg de Barneville et la municipalité s'est portée acquéreur d'un terrain rue du dessus le Bourg.

Des aménagements sportifs ont été réalisés à Barneville plage et l'installation de jeux pour enfants est en cours.

La construction de la maison pluridisciplinaire de santé avance sous la maîtrise d'ouvrage de Mme Savary et cela semble susciter un certain intérêt chez des professionnels de santé qui souhaiteraient découvrir notre beau pays.

Les choses avancent, trop lentement à notre gré, mais elles avancent et toute l'équipe municipale est au travail.

Bonne fin de vacances à tous

Pierre Géhanne

Etat civil

AVIS DE NAISSANCES :



DUBOST JULIEN Louane née le 05/05/2015
LOEBER Camille née le 16/05/2015
DUBOST Rosie née le 11/06/2015
BARABAN Théo né le 23/06/2015
FOUGNOT KAMADEU Corentin né le 26/06/2015
MARANDAS Maxence né le 26/06/2015



MARIAGES :

Emilie CLAIR et Amaël DESHEULLES le 18/04/2015
Tatiana KAZIMIROVA et Benoit THOREL le 25/04/2015
Clémence HEROUT et Matthieu THUNE le 16/05/2015
Marie GENETAY et Christophe MESNIL le 16/05/2015
Fabienne AMY et Christophe BEAUPUIS le 23/05/2015
Petra PERAKYLA et Maxime BARABAN le 06/06/2015
Séverine LAISNEY et Guillaume DACHEZ le 13/06/2015
Charlotte ROLLAND et Alain LEFRERE le 20/06/2015



DECES :

Michel ROY le 05/04/2015
Thérèse CROISY née DENIS le 27/04/2015
Jean HEBERT le 30/04/2015
Louise MARGUERIE née LEBLOND le 30/04/2015
Yvette LEBOURGEOIS née HEBERT le 02/05/2015
Catherine TARDIF le 17/05/2015
Colette CHARLIER née BARRIERE le 29/05/2015
Madeleine VOISIN née GUILBERT le 30/05/2015
Edouard MOUTIER le 07/06/2015
Nicole BODEREAU née THIBAUT le 10/06/2015
Roger FLAMBARD le 13/06/2015
Michel CLEROT le 17/06/2015
Jules NORMAND le 26/06/2015
Arlette LEGRIFON née GONDRAN le 24/06/2015



L'île de Sercq fête cet été le 450^{ième} anniversaire de sa fondation en tant que fief par un rejeton de l'illustre lignée des seigneurs de Carteret , qui a produit de nombreux personnages dans les Isles Anglo-Normandes . En 1565 , Hélier de Carteret débarquait de la seigneurie de St Ouen (Jersey) à Sercq , pour s'y établir avec quarante familles .

Tolet Général , association des doris du Cotentin basée à Barneville-Carteret , s'étant intéressé à cette commémoration , elle a d'abord été invitée à refaire la traversée de Hélier de Jersey à Sercq , organisée par les amis du Jersey rowing club ; ce à quoi le club d'aviron en mer de Barneville-Carteret a répondu en envoyant deux 4 barrés pour refaire cette traversée historique.

Puis a germé l'idée originale de rallier Sercq directement au départ de Carteret en doris , une première sans aucun doute . Grâce à une météo favorable , la traversée a pu avoir lieu le 8 aout , au terme de 28 milles d'aviron , et les relais de 14 rameurs . 12 autres bateaux de plaisance accompagnaient le doris , ainsi que la goélette "Neire Maôve " , soit une délégation d'une cinquantaine de personnes au total .

L'accueil des Sercquais fut extrêmement chaleureux , d'autant que Tolet Général offrait une plaque commémorative en laiton , en hommage à Hélier de Carteret .

Cette plaque a été remise officiellement en soirée à Christopher Beaumont , futur seigneur de Sercq , en présence des navigateurs parmi lesquels on comptait deux représentants de la municipalité de Barneville-Carteret . Ceux-ci ont eu l'opportunité de nouer des contacts avec les représentants du Tourisme à Sercq , que l'on souhaite fructueux et amicaux .

retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Ville de Barneville-Carteret



www.barneville-carteret.fr

